

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil

Le 8 avril 2024 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caissevieux-longueuil

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration, le cas échéant.

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés le 8 avril 2024 à se prononcer sur des modifications aux règlements intérieurs de la caisse visant à :

- Modifier l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à onze (11), les quatre (4) postes abolis étant trois (3) postes échéants à l'assemblée de 2024 et un (1) poste vacant échéant à l'assemblée de 2025;

et

- Modifier le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* afin qu'un tiers, à une unité près, des membres du conseil d'administration soit remplacé annuellement.

Ces modifications entreront en vigueur dès leur adoption, avant la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution spéciale en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

6 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Toutefois, si la modification proposée à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il y aura 2 postes à pourvoir au conseil d'administration.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 4 février 2024 à 16 h 00.

Si la modification à l'article 8.1 du RIC est rejetée :

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration
(élues par acclamation)

PICHÉ, Diane
SYLVESTRE, Nadège
VILLAMIL LOPEZ, Maria Paula

Si la modification à l'article 8.1 du RIC est adoptée :

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration
(votation en différé)

PICHÉ, Diane
SYLVESTRE, Nadège
VILLAMIL LOPEZ, Maria Paula

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caissevieux-longueuil ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 18 mars 2024

Sergina Guéry, secrétaire